



UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA VIENNE

11, avenue Galilée – BP 60120 – 86961 Futuroscope Chasseneuil Cedex
☎ 05 49 49 18 08 ☎ 05 49 49 18 16 ✉ union@sdis86.net

COMPTE - RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DU 3 FEVRIER 2016 A 18H30 A LA DDSIS

Membres présents : Jean-Yves ALLAIS, Alain ARLAUD, Patrick BERT, Simon BRIE, Jean-Claude CORDEAU, Bernard COURTOIS, Muriel DADILLON, Philippe FORGEOT, Caroline GIREME, Fabrice HAIRAUT, Agnès HUBERT, Sébastien JUTTAND, Jean-Michel LEDOUX, Romain MASSONNET, Jean MESSY, Gérard MOUSSAC, Eric PASQUET, David POUPAERT, Pascal QUINQUENEAU, Florian TOUILLET, Joël YAUX

Membres de droit : Colonel Matthieu MAIRESSE

Membres invités : Gilbert GUILLARD, Jean-Michel JAMIN

Membres excusés : Jean-Noël BELLAMY, Cécile BLANCHARD, Lionel BREGARD, Mickaël DRIANCOURT, Jimmy PELLOUARD, Sébastien PIOLET

Le Président, Eric PASQUET, ouvre la séance à 18h30. Il présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Il précise que le programme de l'Union Départementale avance comme annoncé aux élections. Il remercie le colonel Matthieu MAIRESSE de sa présence à ce conseil d'administration.

■ **Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 17 septembre 2015 :**

Suite au dernier compte rendu, le Président propose de modifier deux paragraphes :

- Hébergement lors du congrès national : un règlement doit être créé par la commission manifestation afin de statuer sur les personnes prises en charge par l'UD ainsi que les sommes attribuées concernant les frais d'hébergement et des déplacements pour les congrès.
- L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers du Poitou-Charentes : toutes les demandes concernant les prises en charge des frais lors des congrès seront désormais statuées par la commission manifestation.

Vote des membres :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité les modifications du dernier compte rendu du conseil d'administration du 17 septembre 2015. Le compte rendu du CA du 17 septembre 2015 est désormais approuvé.

■ **Le bilan financier 2015 :**

Le bilan est présenté par Jean-Claude CORDEAU. Il tient à souligner que la commission budget s'est réunie le 8 décembre 2015.

- **total des recettes au 1^{er} janvier 2015** (cotisation des personnels adhérents à l'UD, remboursement des assurances par le SDIS, subvention du Conseil Départemental) : **81 432,10 euros**
- **total des dépenses obligatoires** (cotisation à la Fédération des SP de France, cotisation à l'Union Régionale, cotisation à la MNSP, assurances diverses, revue SP de France) : **56 774.38 euros** (soit 70% du budget)
- **total des dépenses complémentaires** (fonctionnement administratif, frais d'obsèques, réunions, congrès national et départemental, manifestations sportives, sections sportives, aide sociale...) : **19 067.88 euros**
- **total des dépenses (obligatoires et complémentaires) : 75 842.26 euros. Aussi comme il avait été prévu il sera versé la somme de 3 000 euros à la caisse de secours.**

Depuis 2015, une gestion rigoureuse a permis de réduire considérablement le déficit afin de tendre vers l'équilibre.

Cependant, il est rappelé que le but de l'association est avant tout l'aide sociale apportée aux personnes en détresse ainsi qu'une réserve pécuniaire mobilisable rapidement ce qui n'est pas le cas actuellement.

Caroline GIREME demande quels sont les critères d'attribution pour le versement des subventions annuelles aux sections sportives. Philippe FORGEOT explique que les sections doivent compléter un dossier de demande de subventions avant le 1^{er} décembre. La commission sportive étudie le dossier et valide ou pas la demande. Cependant les subventions sont attribuées en fonction du nombre de personnes concernées par la section sportive, de l'impact médiatique vis-à-vis du département et de l'investissement des participants au sein de l'UD. Les subventions sont revues annuellement. Le relevé de compte du mois de novembre est demandé à chaque section et s'il reste plus de 20% de la somme versée sur leur compte, la subvention n'est pas versée.

Enfin Philippe FORGEOT rappelle la différence entre les subventions annuelles versées aux sections sportives et les subventions exceptionnelles qui sont des demandes ponctuelles.

■ **Prévisions budgétaires 2016 :**

- **total des recettes** au 1^{er} janvier 2016 : 83 395 euros
- **total des dépenses obligatoires** : 61 100 euros (soit 73% du budget)
- **total des dépenses complémentaires** : 28 300 euros
- **total des dépenses (obligatoires et complémentaires) : 89 400 euros. Il manque donc 6 005 euro.**

Le non équilibre entre les recettes et les dépenses prévisionnelles 2016 devrait être supporté par les différentes demandes de subventions.

Afin d'obtenir des subventions, le Président tient à préciser qu'un courrier sera adressé très prochainement à madame BELLAMY, Présidente du CA du SDIS et à monsieur BELIN, Président du Conseil Départemental.

Le colonel MAIRESSE, informe les membres de l'UD que les budgets du SDIS sont restreints et que toutes les subventions ont été revues à la baisse. Cependant le colonel précise que s'il y a une possibilité de verser une subvention, la présidente l'accordera.

Le président précise qu'au prochain CCDSPV ainsi qu'au prochain conseil d'administration, il sera présenté à l'ensemble des élus ce qu'est l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne.

Caroline GIREME demande si l'UD pourrait travailler avec des annonceurs comme le fait l'association du personnel du SDIS afin d'obtenir une contribution financière ? Le président explique qu'il a reçu la société Edipublic pour obtenir un devis concernant la plaquette de présentation de l'UD où figureraient des annonceurs.

Romain MASSONNET demande pourquoi faut-il prévoir un budget de 1500 euros pour le congrès national alors que celui-ci se tient à Tours ? Le président précise que la somme de 1500 euros correspond à l'hébergement du président, du vice-président et du secrétaire et les frais des congressistes. Jean-Claude CORDEAU précise que la somme attribuée est une estimation et que les dépenses seront probablement moindres.

■ **Les mobil homes :**

Les tarifs ont été revus par la commission mobil home. Il est proposé les tarifs suivants :

Hors saison (du 09/04 au 02/07) : 300 euros/ semaine

Haute saison (du 2/07 au 20/08) : 550 euros/semaine

1 nuit : 40 euros

2 nuits : 70 euros

Nuit supplémentaire : 50 euros

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité les nouveaux tarifs des mobil homes.

Le président tient à préciser que des travaux importants sont à réaliser sur un mobil home (le plancher d'une chambre et les sanitaires). Un sapeur-pompier volontaire se propose d'effectuer gracieusement les travaux. Seuls les matériaux seront à acheter.

Jean-Claude CORDEAU présente le bilan financier des mobil home pour l'année 2015 :

- recettes location : 11 597,50 euros
- dépenses (entretien, gardiennage, location des terrains) : 12 904, 24 euros

Soit un déficit de 1306, 74 euros.

Enfin le président propose de modifier le règlement concernant les mobil homes. Il propose de mentionner dans le règlement l'attribution des mobil homes aux autres Unions Départementales (tarifs 600 euros/semaine). De plus le président propose de mentionner sur le règlement que :

- les dossiers soient retournés avant le 01/05
- Les inscriptions peuvent se faire sur le site internet de l'UD ainsi qu'auprès des présidents des amicales
- La taxe de séjour est à la charge du locataire
- Une attestation responsabilité civile est demandée pour les locataires hors sapeurs-pompiers

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité les modifications apportées au règlement des mobil homes.

■ **Les comptes :**

Actuellement :

- avoir compte courant CIC: 23 214.61 euros
- avoir Livret A : 12 733,08 euros
- avoir compte Crédit Agricole (caisse de secours) : 2 500 euros
- avoir compte Caisse d'Epargne (mobil home) : 6 993.08 euros
- avoir Livret A Caisse d'Epargne : 5 901.56 euros

Pour une faciliter de gestion, Jean-Claude CORDEAU propose de verser le compte Caisse d'Epargne attribué aux mobil homes sur le compte courant CIC.

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le versement du Livret A de la Caisse d'Epargne vers le compte courant CIC.

■ **Les cotisations :**

Jean-Claude CORDEAU demande de la rigueur aux amicales concernant le versement de leurs cotisations. A ce jour, 11 amicales sur 40 ont payé leurs cotisations. Deux relances ont été faites aux présidents des amicales. Il faut de la vigilance et de la discipline.

■ **Le congrès départemental des sapeurs-pompiers**

Le congrès se déroulera à Saint Gervais Les Trois Clochers le samedi 11 juin 2016.

Deux réunions préparatoires ont déjà été faites. Deux autres réunions sont programmées. Toutes les instances seront représentées (JSP, anciens, PATS, SPSS, SPV). Le site est bien conçu. La prochaine réunion est prévue le 09/03.

Une tombola pourrait être organisée. Le Conseil Départemental pourrait mettre à disposition de l'UD des lots d'une certaine valeur.

Des carnets de billets de tombola seront proposés dans les centres de secours ainsi qu'aux sections de JSP et des anciens. Le prix du billet serait de 2 euros.

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité qu'il soit organisé une tombola au congrès départemental du 11 juin 2016.

■ **Les statuts de l'UD :**

Le président tient à remercier Caroline GIREME et le commandant Agnès HUBERT pour leur travail concernant les modifications des statuts.

Les changements des statuts avaient été présentés lors du dernier congrès. Quelques points restaient encore à éclaircir. Les modifications des statuts seront envoyées aux membres de l'UD avec le compte-rendu du CA. Ils seront votés au prochain CA prévu au mois de mai.

■ **Le règlement de fonctionnement**

Philippe FORGEOT précise que toutes les sections doivent avoir le même règlement de fonctionnement au sein de l'Union Départementale. Le règlement a été envoyé pour lecture. Le règlement sera annexé au règlement intérieur de l'UD. Il pourra être téléchargé sur le site de l'UD.

Cependant il sera rajouté dans l'article 8 du règlement de fonctionnement que les JSP doivent être rajoutés au même titre que les membres actifs et associés.

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le règlement de fonctionnement.

■ **La revue :**

Une convention est en cours d'élaboration. Des adresses de partenaires leur ont été données. Un rappel a été fait aux centres de secours et aux sections afin d'obtenir des articles et des photos.

■ **Le guide social :**

Le guide social sera diffusé aux journées de recrutement ainsi qu'une plaquette rappelant les objectifs de l'UD. 3000 flyers devront être édités pour un coût de 295 euros.

Le commandant Agnès HUBERT s'interroge sur l'utilité des flyers. Aussi, il est décidé que la plaquette sera diffusée par mail et les flyers seront distribués aux journées de recrutement.

Caroline GIREME demande si les plaquettes ne peuvent pas être imprimées ?

■ **Le TPC :**

Le colonel MAIRESSE a donné son accord. Les courriers sont prêts à être envoyés. Les dossiers sont en cours d'élaboration.

■ **Le congrès national 2016 :**

Le congrès national 2016 se déroulera à Tours. Pour information, le congrès national 2017 se déroulera en Corse. Le colonel MAIRESSE précise que la participation au niveau du SDIS pour le congrès 2017 sera presque inexistante.

■ **La commission fédérale :**

Afin de compléter le tableau de la commission fédérale il est proposé en tant que suppléants :

- Commission sapeur-pompier volontaire non officier : Cécile BLANCHARD
- Commission sapeur-pompier professionnel officier : Agnès HUBERT
- Commission sapeur-pompier professionnel non officier : Romain MASSONNET

■ **Divers :**

Le président a reçu une carte de remerciement suite aux dons adressés au petit Mathéo (petit fils de Guy Pasquet). Mathéo est arrivé en France et a été opéré. L'intervention s'est bien passée.

Un courrier a été adressé à tous les chefs de centre et aux présidents des amicales. Des réunions seront organisées dans toutes les compagnies. Seront conviés les commandants de compagnies, les présidents des amicales et les chefs de centre. Puis un RDV sera pris avec le directeur départemental pour faire le point des différents retours.

Gérard MOUSSAC demande quelles sont les modalités pour qu'un capital décès soit versé aux veuves ? Graziella informe Gérard que les présidents des amicales doivent la contacter au plus vite.

Il serait envisagé d'organiser un loto. Deux endroits pourraient être choisis : Vivonne (17/04, 20/11 et le 27/11) et Neuville. Le loto serait organisé par un prestataire. Seule la buvette serait à organiser.
Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité qu'il soit organisé prochainement un loto.

Philippe FORGEOT informe les membres que l'UD a reçu une demande de subvention exceptionnelle de 1000 euros pour le premier challenge de championnat de secours routier prévu à La Rochelle le 7 et 8 avril 2016. 8 départements seront représentés. Les dépenses totales pour ce championnat seraient environ de 1500 euros.

Il est proposé aux membres du CA que l'UD verse une participation de 500 euros.

Les membres du conseil d'administration approuvent à la majorité le versement d'une subvention de 500 euros pour le championnat de secours routier.

Le colonel MAIRESSE informe que le SDIS accueille 10 engagés volontaires civiques. 7 sont sapeurs-pompiers volontaires. Plusieurs d'entre eux participeront aux activités au sein de l'Union Départementale afin de découvrir le milieu associatif.

Le président informe les membres qu'il a été retrouvé 800 vases et 200 chopes. Les chopes pourront être proposées sur le site internet. Les vases seront vendus ou donnés à des œuvres.

Philippe FORGEOT informe qu'un sponsor « Sport 2000 » a proposé de faire une carte de réduction à tous les unionistes.

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la proposition de Philippe FORGEOT.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 10 mai 2016 à 18h00 au SDIS.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance.